



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élection présidentielle

Question au Gouvernement n° 4602

Texte de la question

CAMPAGNE ÉLECTORALE DE M. EMMANUEL MACRON

M. le président. La parole est à M. Nicolas Bays.

M. Nicolas Bays. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Alors que le parti socialiste vient de désigner son candidat à l'élection présidentielle, celui que vous avez porté voilà cinq ans à l'Élysée et que vous soutenez depuis lors a quant à lui vraisemblablement fait un autre choix. *(Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

Serions-nous revenus au Second Empire, quand des candidats recevaient officiellement le soutien de l'administration ? Le récent déplacement d'Emmanuel Macron au Liban suscite en effet quelques interrogations. Un certain nombre d'articles se sont fait l'écho d'informations selon lesquelles Emmanuel Macron aurait reçu le soutien de l'appareil d'État pour l'organisation de ce déplacement.

M. Bernard Accoyer. C'est incroyable !

M. Nicolas Bays. Ces informations surviennent alors même que sort un livre d'enquête sur les secrets du ministère des finances, qui couvre notamment la période durant laquelle Emmanuel Macron était encore à Bercy.

Pénélope !

M. le président. Monsieur Bays, restez calme, je vous prie !

M. Nicolas Bays. Nous sommes donc en droit de nous interroger sur l'aide dont bénéficie l'ancien ministre de l'économie pour mener sa campagne.

M. Nicolas Bays. Pénélope !

M. le président. Monsieur Bays ! Deuxième et dernier rappel à l'ordre !

M. Nicolas Bays. Il est encore plus surprenant de voir le candidat Macron, qui se veut anti-système et irréprochable, se rendre au Moyen-Orient à la recherche de fonds pour financer sa campagne tout en bénéficiant des largesses de l'État, comme en témoigne le magazine *Les Inrocks*, que personne ne peut placer à droite. Il semble qu'il y aurait organisé plusieurs dîners pour financer sa campagne. *(« Pénélope ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

Ma question est simple, et il n'est pas question de savoir quel double jeu certains jouent au parti socialiste. Monsieur le ministre, la représentation nationale est en droit de recevoir certaines explications sur l'aide réelle fournie par l'appareil d'État. Y a-t-il aujourd'hui un candidat officiel ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du développement et de la francophonie. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Jean-Marie Le Guen, *secrétaire d'État chargé du développement et de la francophonie.* Monsieur le député, vous l'avez rappelé, M. Emmanuel Macron s'est rendu au Liban les 23 et 24 janvier dernier sur sa propre initiative et avec sa propre organisation.

Un député du groupe Les Républicains. Mais bien sûr !

M. Jean-Marie Le Guen, *secrétaire d'État.* Ce que je peux vous dire très clairement, c'est que l'administration du Quai d'Orsay et nos ambassades au Liban et en Jordanie n'ont rien fait d'autre que de se conformer au très strict protocole républicain dû à un ancien ministre. D'ailleurs, j'étais moi-même, quelques semaines auparavant, à Bamako, où j'ai pu constater que François Fillon était reçu dans les mêmes conditions par nos ambassades, ce qui est bien normal. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

M. Yves Nicolin. Baratin !

M. Jean-Marie Le Guen, *secrétaire d'État.* Il me semble donc que votre propos était légèrement polémique, monsieur le député.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Bays](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4602

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Développement et francophonie

Ministère attributaire : Développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er février 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er février 2017](#)